

FONDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE
DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

MONCTON, N.-B.

ÉTATS FINANCIERS

LE 31 DÉCEMBRE 2016

TABLE DES MATIÈRES

Rapport des auditeurs indépendants	1
État des revenus et dépenses	2
État de l'évolution de l'actif net	3
Bilan	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 7

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de la Fondation du Conseil Économique du Nouveau-Brunswick Inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation du Conseil Économique du Nouveau-Brunswick Inc., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2016 et les états des revenus et dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation du Conseil Économique du Nouveau-Brunswick Inc. au 31 décembre 2016, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada.

Moncton, N.-B.

le 23 mai 2017

Allain & Associés

ALLAIN & ASSOCIÉS

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

FONDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Revenus		
Inscriptions - conférence économique	- \$	6 765 \$
Entente de contribution - Ministère de l'emploi et développement social	-	4 000
Revenus d'intérêts	760	601
	<u>760</u>	<u>11 366</u>
Dépenses		
Fournitures de bureau	48	433
Frais de vérification financière	1 075	1 130
Frais de gestion - Conseil Économique du N.-B. Inc.	2 000	2 000
Frais de déplacements	-	1 603
Frais repas	1 907	3 311
Loyer	269	474
Frais divers	-	16
Honoraires CENB	4 623	17 024
Honoraires professionnels	9 487	20 129
	<u>19 409</u>	<u>46 120</u>
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	<u><u>(18 649) \$</u></u>	<u><u>(34 754) \$</u></u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Solde au début	70 931 \$	105 685 \$
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	<u>(18 649)</u>	<u>(34 754)</u>
Solde à la fin	<u><u>52 282 \$</u></u>	<u><u>70 931 \$</u></u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

BILAN

AU 31 DÉCEMBRE 2016

ACTIF

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Court terme		
Trésorerie	8 366 \$	19 151 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	<u>1 170</u>	<u>133</u>
	9 536	19 284
Placement (Note 4)	<u>55 441</u>	<u>54 777</u>
	<u><u>64 977</u></u> \$	<u><u>74 061</u></u> \$


PASSIF

Court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	5 750 \$	1 130 \$
Dû au Conseil Économique du N.-B. Inc.	<u>6 945</u>	<u>2 000</u>
	12 695	3 130

ACTIF NET

Non affecté	<u>52 282</u>	<u>70 931</u>
	<u><u>64 977</u></u> \$	<u><u>74 061</u></u> \$

APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

.....  Administrateur

.....  Administrateur

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Insuffisance des revenus par rapport aux dépenses	(18 649) \$	(34 754) \$
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Comptes fournisseurs et frais courus	4 620	130
Dû au/à recevoir au Conseil Économique du N.-B. Inc.	4 945	-
Taxe de vente harmonisée à recevoir/payer	(1 037)	484
	<u>(10 121)</u>	<u>(34 140)</u>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de placements (dépôts à terme)	<u>(664)</u>	<u>52 098</u>
 Augmentation (diminution) de la trésorerie	(10 785)	17 958
Trésorerie, au début	<u>19 151</u>	<u>1 193</u>
Trésorerie, à la fin	<u><u>8 366</u></u> \$	<u><u>19 151</u></u> \$
 Les flux de trésorerie reliés à l'exploitation incluent les éléments suivants :		
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Intérêts reçus	<u>760</u> \$	<u>601</u> \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 DÉCEMBRE 2016

1. OBJECTIF DE L'ORGANISME

La Fondation du Conseil Economique du Nouveau-Brunswick Inc. est constituée comme organisme sans but lucratif en vertu de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick, et est un organisme de charité au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. L'organisme a pour objet de créer, recevoir et maintenir un fonds afin de fournir un appui financier aux communautés, aux institutions et aux entreprises francophones du Nouveau-Brunswick ainsi que de développer et renforcer la culture entrepreneuriale. Les membres du Conseil d'administration de la Fondation du Conseil Économique du Nouveau-Brunswick Inc. sont les mêmes que ceux du Conseil Économique du N.-B. Inc.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Mode de présentation

L'organisme établit ses états financiers selon les Normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada (NCOSBL).

Comptabilité par fonds

L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds d'administration rend compte des activités de l'organisme en matière de prestation de services et d'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées et les subventions de fonctionnement affectées.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme très liquides qui sont facilement convertibles en trésorerie et ont une échéance inférieure à trois mois à compter de leur date d'acquisition.

Comptabilisation des produits

Les apports affectés aux activités de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté approprié.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Utilisations d'estimations

Lorsque la direction établit des états financiers selon les NCOSBL du Canada, elle fait des estimations et pose des hypothèses relatives aux éléments suivants :

- les montants présentés au titre des produits et des charges;
- les montants présentés au titre des actifs et des passifs;
- les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

LE 31 DÉCEMBRE 2016

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

La direction établit ses hypothèses en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment son expérience, les événements en cours et les mesures que l'organisme pourrait prendre ultérieurement, ainsi que d'autres hypothèses qu'elle juge raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux estimations si les circonstances et les hypothèses étaient différentes. Des estimations ont été faites lorsque certains éléments ont été pris en considération, par exemple la durée de vie utile des immobilisations corporelles et la dépréciation d'actifs à long terme.

3. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'organisme utilise la gestion des risques pour suivre et gérer les risques découlant d'instruments financiers. Ces risques comprennent le risque de crédit et le risque de taux d'intérêt.

L'organisme n'a pas recours à des instruments financiers dérivés pour atténuer ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de trois sources : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et les placements dans des titres de créance. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont déposés dans des grandes institutions financières de bonne réputation afin de limiter l'exposition au risque de crédit. Le risque de crédit découlant du fait que des contreparties ne règlent pas leurs créances n'est pas jugé significatif. Les placements comprennent des placement dans des institutions financières dont la qualité de crédit est élevée. Nous estimons que le risque de non-exécution lié à ces instruments est très faible. Il n'y a eu aucun changement dans le risque depuis le dernier exercice.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux instruments financiers suivants : la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements dans des titres portant intérêt. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la juste valeur des placements et des flux de trésorerie liés aux produits et aux charges d'intérêt. Il n'y a eu aucun changement dans le risque depuis le dernier exercice.

4. CERTIFICAT DE PLACEMENT GARANTI (CPG)

Les CPG au bilan se détaillent comme suit :

- CPG de 53 607 \$ en date du 11 mars 2014 à un taux d'intérêt de 1,20 % échéant le 4 janvier 2017.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Le capital de l'organisme se compose de son actif net. L'objectif de l'organisme, en matière de gestion de son capital, est de contrôler ses dépenses, de maximiser le rendement de ses investissements et de rassembler des ressources suffisantes afin d'être en mesure de réaliser ses projets. Un autre objectif est de maintenir un niveau suffisant d'actifs nets afin d'être en mesure de faire face aux imprévus. L'organisme gère son capital par un suivi fréquent par le conseil d'administration.